



Conseil municipal du mardi 23 avril 2024 Procès-verbal

- *Ordre du jour :*
 - . *Ouverture de la séance*
 - . *Vérification du quorum*
 - . *Désignation d'un (e) secrétaire de séance*
 - . *Le procès-verbal de la séance du mardi 27 février 2024 est approuvé à l'unanimité*

Nombre membres : 11 En exercice : 11 Présents : 8

Date convocation : 08/04/24 Date d'affichage : 08/04/24

Présents : Mmes et Mess. André ROMÉY, Patrice FEUGIER, Chantal ROZAND, Pascale GAUTRON, Damien DUBOUCHEZ-CHABERT, Patricia DHERBASSY, Violaine LAGIER, Brigitte BRIEL

Absents excusés : Christian GIROUD, Gilles GAILLARD, Camille PEYBERNES

Secrétaire : Damien DUBOUCHEZ-CHABERT a été nommé.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1- Charte du Parc naturel régional du Vercors pour la période 2024-2039
- 2- Définition des zones d'accélération de l'énergie renouvelable (ZAEnR)
- 3- Convention de mise à disposition du personnel communal pour le service EAU et ASSAINISSEMENT de la SMVIC pour la période 2024-2028
- 4- Demande de subvention de l'ADMR
- 5- Participation au journal El Condor
- 6- Questions et informations diverses

1- Charte du Parc naturel régional du Vercors

Le Parc naturel régional du Vercors doit renouveler son label à l'échéance de fin 2024. La procédure de renouvellement a débuté fin 2017, et une nouvelle Charte a été élaborée en concertation avec les acteurs, les partenaires et la population pour la période 2024-2039.

La Charte 2024-2039, constituée d'un rapport, d'un plan de Parc avec deux zooms territoriaux, d'un cahier des paysages et d'annexes, a obtenu un avis favorable de l'Etat et de toutes les instances prévues dans la procédure, y compris lors de l'enquête publique.

Elle est maintenant soumise à l'approbation de l'ensemble des collectivités territoriales concernées par le périmètre d'étude, soit 106 communes, 6 villes-portes, 9 intercommunalités et 2 Départements. Chaque collectivité approuve individuellement la Charte par délibération, valant également adhésion ou renouvellement de l'adhésion au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors.

Le conseil, après en avoir délibéré,

- . Approuve sans réserve la Charte du Parc naturel Régional du Vercors 2024-2039 ainsi que ses annexes, dont les statuts modifiés du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors,

2- Définition des zones d'accélération de l'énergie renouvelable (ZAEnR)

L'identification des zones a été réalisée et définie sur toute la commune :

- Energie solaire photovoltaïque sur toiture
- Energie solaire thermique
- Bois énergie
- Géothermie : uniquement sur la partie basse de la commune

3- Convention de mise à disposition du personnel communal pour le service EAU et ASSAINISSEMENT de la SMVIC pour la période 2024-2028

Arrivant à échéance en 2023, une proposition actualisée de convention est soumise pour la période 2024-2028. Elle détermine les modalités techniques et financières pour l'exercice d'une partie des missions d'exploitation et d'entretien courant sur les ouvrages et réseaux d'eau et d'assainissement.

Le conseil, après en avoir délibéré,

. Autorise M. le maire à signer cette convention

4- Demande de subvention de l'ADMR du Royans

M. Le Maire fait part d'une demande de subvention de l'association locale ADMR du Royans dans laquelle elle sollicite les communes dépendantes pour une aide afin de poursuivre leurs missions dans les meilleures conditions possibles et de consolider le budget qui devient de plus en plus difficile à équilibrer. L'ADMR joue un rôle social très important auprès des familles et fait travailler 30 personnes.

Le conseil, après en avoir délibéré,

. Vote une subvention en fonction du calcul suivant : 0.74 € (par habitant) *482 soit 357 €

5- Participation au journal EL Condor

Le journal EL Condor s'adresse aux habitants du Vercors et sollicite une aide pour imprimer ce journal. Le numéro 133 concerne la commune de St-Pierre de Chérennes.

Le conseil, après en avoir délibéré,

. Vote une participation de 100 € pour la réalisation de cette édition

6- Ajout de crédits en recette de fonctionnement de 9000 € d'une subvention non prévue sur 2024 en contre partie ajout de 9000 € en dépense pour les travaux de voirie.

Le conseil, après en avoir délibéré,

. autorise cette décision modificative n°1 du budget 2024

7- Informations diverses :

. Le contrôle de l'aire de jeux avant sa mise en service a été effectué et a donné un avis favorable

. Tableau des tours de garde pour les élections européennes du 09 juin 2024 de 8h à 18h

. Rappel de la réunion du 21 mai à 18h30 à la salle socio pour découvrir ce qu'est un atlas de la biodiversité communale par le Parc naturel régional du Vercors. Toutes les personnes intéressées sont invitées à participer.

. Energie renouvelable ;

Nous solliciterons le Parc naturel régional du Vercors afin de nous apporter une aide à la décision pour réaliser du photovoltaïque sur les bâtiments communaux

Après débat, pas d'observation particulière à noter dans le procès-verbal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire,
Damien DUBOUCHEZ-CHABERT

Le Maire,
A. ROMÉY

.